

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AUBERVILLIERS ET L'AISPJA POUR L'ANNEE 2004 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC L'AGEFIPH.

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

A l'Unanimité, M. HEDJEM vice-président de l'A.I.S.P.J.A. n'a pas pris part au vote,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approuve les termes de la convention entre la ville d'Aubervilliers et l'Association pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes et des Adultes d'Aubervilliers, pour l'année 2004.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Maire,